

## ***Avis de mise à disposition du public du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Rives de Moselle***

*En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de consultation du public est organisée sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Rives de Moselle. **Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 26 Février 2021**. Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de la consultation.*

La Communauté de Communes Rives de Moselle a élaboré un projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire de la collectivité.

Ce programme est le fruit d'un travail sur des actions collectives contribuant à lutter contre le changement climatique et à adapter notre territoire face aux effets de ce changement.

Ce plan a plusieurs finalités :

- la maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- la production et consommation d'énergies renouvelables ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétique
- réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 11 juillet 2019. Il a été soumis pour avis à la Préfecture de Région, à la Région Grand Est ainsi qu'à l'autorité environnementale (MRAE).

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Rives de Moselle qui comprend les pièces suivantes :

- Projet de PCAET voté en juillet 2019
- Rapport environnemental
- L'avis du Préfet et l'avis du Président du Conseil régional
- L'avis de l'Autorité Environnementale

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du **26 février 2021 jusqu'au 29 mars 2021** :

- en ligne depuis le site internet de la CC Rives de Moselle : <https://www.rivesdemoselle.fr/-Plan-Climat-Air-Energie-.html>
- sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté de Communes Rives de Moselle :

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h**

## **1 place de la gare, 57280 Maizières-lès-Metz**

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de la consultation :

- par courrier électronique : **t.aubry@rivesdemoselle.fr**
- par écrit sur le registre de consultation ouvert à cet effet et accessible, aux jours et heures habituels de la CC Rives de Moselle.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès du chargé de mission Développement Durable, par téléphone (03.83.51.40.59) ou par email (**t.aubry@rivesdemoselle.fr**).

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Rives de Moselle (<https://www.rivesdemoselle.fr/Avis-de-mise-a-disposition-du-public-du-PCAET.html>) et affiché au siège de la Communauté de Communes 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.